

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE Service interministériel de défense et de protection civiles

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

Barrage de Serre-Ponçon

Fiche d'action communale

Commune de Curbans

(Annexe du Plan Communal de Sauvegarde (PCS): risque rupture de barrage)

DEFINITION DES ZONES	2
DOCUMENTS D'INFORMATION PREVENTIVE	3
ANALYSE du RISQUE	4
DONNEES	4
SITES SUBMERGES	5
RECENSEMENT DES POPULATIONS CONCERNEES	6
MESURES de SECURITE	8
POINT de RASSEMBLEMENT des EVACUES	9
INVENTAIRE	9
CARTOGRAPHIE	

DEFINITION DES ZONES

Les aménagements hydrauliques qui comportent, à la fois, un réservoir d'une capacité égale ou supérieure à 15 millions de m3 et un barrage ou une digue d'une hauteur d'au moins 20 mètres au dessus du point le plus bas du sol naturel, sont dénommés "grands barrages" et doivent faire l'objet d'un plan particulier d'intervention.

Le barrage de Serre-Ponçon entre dans cette catégorie d'ouvrages.

Les zones susceptibles d'être inondées en aval du barrage sont définies de la façon suivante : zone de proximité immédiate, zone d'inondation spécifique, zone d'inondation. Le **PPI** couvre les zones de proximité immédiate (**ZPI**) et d'inondation spécifique (**ZIS**).

Les mesures à mettre en œuvre concernent toutes les communes du département touchées par l'onde de submersion sans distinction de zone.

Zones	Communes concernées			
ZONE DE PROXIMITE IMMEDIATE (ZPI):				
Zone qui connaît, suite à une rupture totale ou partielle de l'ouvrage, une submersion de nature à causer des dommages importants et dont l'étendue est justifiée par des temps d'arrivée du flot incompatibles avec les délais de diffusion de l'alerte auprès des populations voisines par les pouvoirs publics, en vue de leur mise en sécurité.	ROUSSET ESPINASSES ROCHEBRUNE THEUS REMOLLON LA BREOLE			
ZONE D'INONDATION SPECIFIQUE (ZIS) :				
Zone située en aval de la précédente et s'arrêtant en un point où l'élévation du niveau des eaux est de l'ordre de celui des plus fortes crues connues.	Toute la vallée de la Durance puis du Rhône jusqu'en aval de Tarascon			
ZONE D'INONDATION (ZI):				
Zone située en aval de la précédente, couverte par l'analyse des risques et où l'inondation est comparable à une inondation naturelle.	Delta du Rhône			

PK = Point Kilométrique



La commune de Curbans est située dans la

ZONE D'INONDATION SPECIFIQUE

DOCUMENTS D'INFORMATION PREVENTIVE

	DAT	Έ		
ТҮРЕ	Réalisation	Mise à jour	OBSERVATIONS	
Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)	2009			
Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	?			
Plan Particulier d'Intervention (PPI)	en cours			
Plan de Prévention des Risques (PPR)	1			
Dossier Communal Synthétique (DCS)	2005			
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	en cours			
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	2014			
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	?		Elaboré par l'éducation nationale	
Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)	/		Elaboré par les personnes résidant dans une zone à risque	
ESSAI SIRENE EDF	Néant		Mis en œuvre par l'exploitant Pour communes situées dans la Zone de Proximité Immédiate	
AFFICHAGE	/		Exploitant : réalisation affiches Maire : affichage	
BROCHURE	1		Exploitant : réalisation brochures Maire : distribution	
EXERCICE	1			

ANALYSE du RISQUE

DONNEES

HABITANTS	IMPLIQUES		ONDE			
Commune	Résidents	Non résidents	Temps arrivée (min)	Hauteur max (m)	Altitude max (m)	SIRENE EDF
512	107	CAMPING DU LAC	59min			NEANT

SITES SUBMERGES

CATEGORIE	SITE	PERSONNES IMPLIQUEES
AGGLOMERATION	CHAMBARNIER - LA CONDAMINE - LE CLAUX - CAMPING DU LAC - CHARNIER - LA CURNERIE - CHATEAU DE ROUSSET	107
CENTRE DECISION-INTERVENTION	NEANT	
LOISIRS		
AIRE LOICIRC	INFANT	
AIRE LOISIRS CENTRE PLEIN AIR	NEANT	
PARCOURS SPORTIF	NEANT	
	NEANT	
TERRAIN SPORT	A COTE DU CAMPING DU LAC	
ERP		
ETABLISSEMENT CULTUEL	NEANT	
ETABLISSEMENT SANITAIRE OU MEDICO SOCIAL	NEANT	
CENTRE MEDICAL	NEANT	
CENTRE DE LOISIRS	NEANT	
ETABLISSEMENT d'ENSEIGNEMENT	NEANT	
HEBERGEMENT-RESTAURATION	CAMPING DU LAC (130 emplacements) 3 GITES	130 emplacements
COMMERCES	CENTRE DE VIE COMMUNAL	
DIVERS	NEANT	
RESEAU		
RESEAU		
ALIMENTATION EAU (potable, irrigation)	NEANT	
ASSAINISSEMENT	STATION EPURATION VILLAGE - CURNERIE - CHATEAU DE ROUSSET	
AUTOROUTIER-ROUTIER	NEANT	
EDF	NEANT	
GDF	NEANT	
OPERATEURS TELECOMMUNICATIONS	NEANT	
SNCF	NEANT	
AUTRES	NEANT	
ZONE ACTIVITES - COMMERCIALES	NEANT	
ENVIRONNEMENT	NEANT	
ENVIRONIZMENT	1 (total 10 %)	
INDUSTRIE	NEANT	
EXPLOITATION AGRICOLE-ARBORICOLE CHEPTEL	NEANT	

RECENSEMENT DES POPULATIONS CONCERNEES

SECTEUR	PROPRIETAIRES	TEL 1	TEL 2	PERSONNES IMPLIQUEES
	PAUL WEISBUCH	04 92 44 38 05	06 07 44 83 33	2
CHAMBARNIER	DENIS WEISBUCH	04 13 38 36 21		2
	FRANCIS ESTORNEL	04 92 54 22 19		HANGAR AGRICOLE
	SEBASTIEN RICHIER	04 92 20 52 17	06 82 66 92 27	5 + 3 GITES
LA CONDAMINE	CHRISTIAN RICHIER	04 92 54 21 82	06 82 16 26 44	2
	EURL JOUBERT PRL Résidents ponctuels	04 92 44 20 47	06 88 17 02 90 06 70 37 12 74	13
PRL LA CONDAMINE	BARETTE Francine			1
Résidents à l'année	CHRISTELLE Guillaume			1
	ELIOT François			1
	GIPPON Jean-Pierre	04 92 20 13 66	06 75 03 21 15	2
	LEMOSSE Elisabeth			1
	LETOURNEUR Guilène			1
	MILETIC Cécile			5
	TERRY Claudie	04 92 24 94 40		1
	JOEL RICHIER	04 92 54 20 82	06 08 60 29 58	2
LE CLAUX	GEORGES GARRET	04 92 54 28 04	06 67 76 33 40	4
LE CLAUX	JACQUES FAURE	04 92 54 71 45		2
	BERNADETTE MAUREL	inconnu		1
	JOCELYN CARDONNA CAMPING	04 92 54 23 10	06 80 99 62 41	2 + CAMPING
CAMPING DU LAC	SPILLEBOUT	inconnu		
CAMPING DU LAC	YANN CERVANTES	04 92 54 74 41	06 77 45 63 36 06 88 21 38 29	3
	CENTRE COMMUNAL	04 92 57 77 35	09 95 74 78 54	
CHARNIER	CLAUDE FORTUNE-GASPA	04 92 54 24 51		2
CHARNIER	GILBERT IMBERT	04 92 54 27 97		2
	BEGOU NICOLAS	06 22 82 22 54		5
	FLORENT CONILH	04 92 46 95 02	06 12 30 05 14	4
	NICOLAS SARLIN LABROT		06 25 67 63 06	4
	BENJAMIN BALDANZA	04 92 46 93 72	06 10 22 21 30	4
	STEFANO ZIMOLO	inconnu	inconnu	4
	MICHAEL ANTHOUARD BORGIA	04 92 24 56 55	06 62 16 46 12	3
	ROMAIN BERTRAND HALTER	inconnu		3
	JEAN-LUC CONILH	04 92 54 25 23	09 61 40 16 28	2
LA CURNERIE	SYLVAIN DESORT	04 92 54 74 74		2
	JACQUES TIRONI	04 92 45 01 62	06 14 15 54 12	2
	YVES KRAWIEC	04 92 54 20 71		3
	BERNARD BOVO	04 92 54 24 59	06 09 87 34 78	2
	CATHERINE ROUFFETEAU		06 38 89 12 83	2
	PHILIPPE ESCALLIER	04 92 54 28 43	06 80 12 74 91	2
	SANDRINE MORISSEAU		06 50 05 94 09	4
	BENOÎT BOVO		06 22 05 19 97	4
CHATEAU DE DOUGCET	JEAN-LOUIS PELLOUX	04 92 20 99 65	06 21 34 53 55	3
CHATEAU DE ROUSSET	GASTON ABRACHY	04 92 54 20 73		4

RICHARD ABRACHY	04 92 54 25 51	06 16 05 84 39	HANGAR AGRICOLE
-----------------	----------------	----------------	--------------------

MESURES de SECURITE

CELLULE COMMUNALE de CRISE En mairie • Analyse la situation CHEF DU P.C.C. • Conduit l'ensemble des opérations liées au POSTE DE COMMANDEMENT • Prend les décisions • Engage les moyens LAURENCE ALLIX, MAIRE SUPPLEANT: FRANCESCO Selon la situation, un référent « Communication » ALLEGRA, ADJOINT peut compléter la structure. **SECRETARIAT** • Rédige les arrêtés municipaux EQUIPE: AGENTS ADMINISTRATIFS • Assure le secrétariat de crise RESPONSABLE SOUTIEN RESPONSABLE SOUTIEN LOGISTIQUE **DES POPULATIONS** CELLULES DE TERRAIN GAELLE PENINQUE, ADJOINTE FRANCESCO ALLEGRA, ADJOINT SUPPLEANT: PATRICK SUPPLEANT: GAELLE BERNARD, ADJOINT PENINOUE. ADJOINTE • Information • Mise à disposition des équipements et • Hébergement ravitaillements • Evacuation • Alimentation • Aide et réconfort aux sinistrés • Transport Sécurisation • Travaux de remise en état POSITIONNEMENT des MOYENS de SECOURS Centre de secours à Gandière

Gendarmerie à La Motte-du-Caire

ITINERAIRE d'EVACUATION

Rejoindre le complexe communal

POINT de RASSEMBLEMENT des EVACUES et d'HEBERGEMENT

Complexe communal (mairie - salle des fêtes - école)

POINT de RASSEMBLEMENT des EVACUES

Zone de mise en sécurité vers laquelle sont dirigées les personnes évacuées pour y être regroupées et comptées.

Les autorités responsables de l'évacuation devront s'y rendre munies d'un recensement à jour des habitants de la commune ou du secteur communal concerné (voir zonage communal).

A l'issue des opérations de recensement, les populations concernées pourront en fonction de l'évolution de la situation être dirigées vers un centre d'hébergement destiné à assurer dans la durée la prise en charge des personnes évacuées.

Commune	Etablissement	Capacité d'accueil	Durée	Observations
Curbans	Complexe communal	211 m² grande salle	Quelques heures	Fonctionnalités : WC, tables, chaises

POSSIBILITES D'HEBERGEMENT

Voir plan communal de sauvegarde

INVENTAIRE

Voir plan communal de sauvegarde

* Moyens communaux et privés disponibles sur la commune

- transports - couchage - matériels TP - ravitaillement: voir plan communal de sauvegarde

* Moyens complémentaires nécessaires

- -moyens spéciaux d'évacuation des personnes médicalisées
- -moyens d'alerte autonomes (en complément de la sirène)

CARTOGRAPHIE